



Contrat Pro' non signé et période d'essai finie sans nouvelles

Par Ody

Bonsoir,

Je suis actuellement en alternance en contrat de professionnalisation. Mais je rencontre quelques soucis avec l'entreprise qui m'a pris le mois dernier.

Premièrement, ils n'ont pas signé mon contrat, malgré mes relances et celles de l'école - et malgré qu'ils m'avaient assuré que cela était fait.

Deuxièmement, ils n'ont pas contacté leur OPCO dans les temps, et ils ne savent pas combien l'OPCO peut me prendre à charge.

Troisièmement, vendredi j'étais en cours et il s'agissait du dernier jour de ma période d'essai. Ils devaient m'informer de ce qu'ils allaient faire, néanmoins, ils ne m'ont pas donné de nouvelles. Malgré les 2 relances que l'école et moi-même avons faites au cours de la journée.

L'école m'a dit que comme le contrat n'avait pas été signé dans les 15 jours suivant mon arrivée, je pouvais être considéré comme salarié. De même que d'après mes recherches sur le net, ne pas anticiper la rupture de ma période d'essai, fait que la relation de travail se poursuit d'office.

Je suis en télétravail, je pense travailler comme d'habitude puisque je suis considéré comme employé aux yeux de la loi. Néanmoins, dans le cas où ils refuseraient de continuer avec moi, comment cela se passerait-il ? Et comment pourrais-je m'en défendre et m'en préserver ?

Je vous remercie du temps accordé à ma demande.

Par kang74

Bonjour

Je conseille de garder tous les éléments disponibles pour prouver que vous avez bien travaillé les jours qui viennent : les preuves de connexion à votre session, des mails envoyés de votre messagerie pro (ne pas les transférer sur votre boîte perso c'est interdit) un journal de bord des appels (telle heure, telle personne) les réunions auxquelles vous avez assisté par divers moyens de communication etc .

Attention les absences (pour congé , maladie,) ont un impact sur le calcul de la période d'essai

Par Ody

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je suis en télétravail, le fonctionnement est assez folklorique. Notamment parce que je n'ai pas d'espace de travail personnel, nos échanges se font par SMS ou appel.

Néanmoins, j'ai une trace prouvant tout ce que j'ai fait - un rapport journalier de mes tâches que je leur envoie tous les jours, et des échanges de mails. Même des échanges sur des travaux effectués pendant mes cours .-

Aujourd'hui, je compte faire comme d'habitude, en espérant avoir une réponse. Dans le cas où je serais ghost, que se passera-t-il ?

Par kang74

Etre en télé travail n'empêche les devoirs de l'employeur.

S'il veut mettre fin à la période d'essai (qui n'existe pas sans contrat la décidant) il faut qu'il vous le dise .

Gardez une copie de votre envoi de rapport journalier(papier donc)

Donc s'ils vous ignorent, vous recommencerez de même demain,

et s'il y a un problème de paie vous saisissez le CPH pour faire valoir le fait que vous êtes en CDI à plein temps sans période d'essai, vu que vous n'avez signé aucun contrat .

Ce qui voudrait dire, que s'ils veulent se débarrasser de vous il faudrait qu'il vous licencie, avec les indemnités qui vont avec ;-)

Donc anticiper cette situation en gardant les éléments utiles imprimés prouvant qu'ils vous emploient bien ;-)

Ayez en tête qu'ils n'ont aucun intérêt vu qu'il n'y a pas de contrat signé, de mettre fin à votre période d'essai ...

Par Ody

Très bien, je vous remercie pour votre réponse.

Mon école pense simplement qu'ils n'ont pas eu de nouvelles de leur OPCO, mais que cela n'enlève rien à leur négligence. De même qu'ils ne m'ont pas payé ce mois travaillé.

Concernant l'OPCO, comme l'entreprise n'a pas fait les démarches à temps - ils auraient dû prendre contact avec eux dans les 5 jours suivants mon arrivée -, comment cela va-t-il se passer pour eux ?

Merci encore, j'ai noté le reste :)

Par Ody

Bonjour,

Je reviens ici pour donner des nouvelles.

Mon patron m'a enfin répondu par message vocal, afin de me dire qu'il ne pouvait pas me prendre. Je précise que la fin de la période d'essai est dépassé.

Quels recours puis-je faire ?

Merci encore.

EDIT :

Selon mon patron, rien ne l'engageait à signer. De plus, l'école a échangé avec lui, et lui a fait remarquer que ce qu'il faisait n'était pas légal. Il m'a appelé dans la foulée, en me disant que l'école l'avait insulté de bandit, et qu'il fallait que je leur dise d'arrêter d'être agressif avec lui.

J'ai dû aussi le pousser à chercher dans ses mails pour lui prouver que le contrat avait été envoyé, et que c'était obligatoire.

Il m'a aussi menacé sur ma future carrière, en disant que "ça se saurait ce qu'il se passe".

Je lui ai dit qu'il avait 2 solutions :

Me licencier.

Ou me prendre en alternance. Pour cela, il m'a répondu qu'il fallait que je sois prêt à travailler pour eux, même pendant mes heures de cours.

Malheureusement, tout ceci s'est passé par téléphone, et non par écrit.